

Des voix: Bravo!

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, je serai aussi bref que possible. J'aimerais revenir sur deux points qu'a soulevés le premier ministre (M. Trudeau) au cours de son intervention dans le débat sur cette très importante question de privilège. L'un de ces points était important, et à mon sens justifié; l'autre était spécieux et offensant. Je reviendrai sur le premier dans quelques instants. Le second point est en rapport avec le fait que le premier ministre s'est permis de juger du patriotisme de ses collègues à la Chambre des communes, ce qui ne peut être qu'offensant pour n'importe quel député. Je n'admets pas qu'il se targue d'avoir un assez bon jugement pour jouer ce rôle prétentieux.

L'affaire qui a donné lieu au présent débat a débuté il y a 10 ou 11 jours, le 21 février, je crois. Si ce dont on nous a assurés aujourd'hui est vrai, et je doute que ce soit le cas, notre vigilant et diligent solliciteur général (M. Blais) aurait été averti que les services de sécurité avaient perdu la trace d'un important document. Les questions qu'a posées à la Chambre le député de Leeds (M. Cossitt) depuis un certain nombre de jours et de semaines n'ont pas semblé gêner le gouvernement du fait qu'il y avait eu fuite d'un document. Elles ont pu gêner le gouvernement parce que, de l'avis du député de Leeds, et cet avis est partagé par plusieurs, le gouvernement n'était pas suffisamment diligent dans l'application des mesures de sécurité dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Rien ne pouvait laisser croire que le député de Leeds, ou quelque autre député qui posait alors des questions, gênait le gouvernement du fait que les services de sécurité avaient perdu la trace d'un document. Les questions avaient pour objet d'inciter le gouvernement à faire quelque chose, car il en donnait l'assurance à la Chambre depuis novembre dernier, mais il fallait le lui rappeler sans cesse.

Le ministre chargé des affaires intergouvernementales nous demande de le croire sur parole lorsqu'il nous assure de l'importance de ce document. Je refuse, parce que depuis novembre dernier, le gouvernement a donné des assurances sur lesquelles il est revenu par la suite.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Ne croyez-vous pas la GRC?

M. Jarvis: Je n'ai plus l'intention de discuter avec le ministre. Cela n'en vaut pas la peine.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bien envoyé!

M. Jarvis: Le premier ministre a très bien exposé les possibilités qui s'offraient au gouvernement. L'une d'elles était la perquisition, la saisie ou l'arrestation. Quiconque lit la loi verra que c'est exact. Le premier ministre a très bien expliqué

Privilège—M. Cossitt

cette option, et j'accepte son raisonnement. L'autre option était de demander la collaboration d'un député à la Chambre. Le premier ministre a bien fait de téléphoner au chef de l'opposition officielle (M. Clark). Il se devait d'agir ainsi, et je l'en félicite. Quant à ce que devait faire le chef de l'opposition après avoir été averti, le premier ministre a mentionné l'autre parti qui s'offrait à lui. Je suis d'avis que le chef du parti conservateur s'est acquitté honorablement de cette responsabilité.

J'ai pensé qu'on aurait pu aussi soumettre le problème à M. l'Orateur et lui demander de trancher. D'ailleurs, le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait allusion à cette solution. Mais n'en parlons plus maintenant. Nous nous retrouvons donc devant la même alternative: perquisition, saisie et arrestation, d'une part, et collaboration, d'autre part. Ce que je reproche au premier ministre, c'est de n'avoir fait ni l'un ni l'autre. Il a lancé une expédition maladroite et ridicule au bureau du député, en ayant recours à des procédés d'intimidation, avec un manque total de tact.

● (1712)

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Il a fait preuve d'une incompétence totale. Il avait manifestement deux possibilités à son choix. Le député aurait soulevé la question de privilège, mais dans des circonstances beaucoup moins graves qu'à présent. Un mandat de perquisition, dont monsieur l'Orateur aurait été informé, aurait amené le député à soulever la question de privilège, tout comme il pouvait le faire, mais c'était plus improbable, si l'on avait cherché à obtenir sa collaboration pour lui faire produire ces documents. Mais ce n'est pas ainsi que se sont passées les choses, comme le député de Peace River (M. Baldwin) l'a fait remarquer.

Le député a reçu la visite premièrement du solliciteur général, deuxièmement du chef de la sécurité de la Couronne et, troisièmement, on lui a apporté un document lui donnant la liste des recours qui s'offraient au gouvernement si le député n'acceptait pas de collaborer avec lui. Je prends ici le mot «collaborer» à son acception la plus large, car il s'agissait moins de collaboration, comme l'a fait remarquer le député du Yukon (M. Nielsen), que d'intimidation sous sa forme la moins déguisée. Quand le ministre des Transports (M. Lang), commence à parler de la loi, autant prévenir qu'il s'y connaît encore moins sur ce sujet que sur le transport, ce qui n'est pas peu dire.

Le premier ministre doit reconnaître cependant qu'il avait ces deux choix très précis et que si nous sommes à présent dans une telle confusion—et l'affaire est grave—c'est qu'il n'a pas choisi. Il ne s'est pas prévalu de la loi sur les secrets officiels qui autorise à la perquisition et à la saisie, pas plus qu'il n'a cherché à obtenir simplement de manière acceptable la collaboration du député, et à présent, il faut qu'il paye.